

prendre des quartiers, ne se remettront pas en marche de route cette année pour retourner en Russie ; ni même qu'ils en recevront l'ordre avant le mois de Mai de l'année prochaine, vû la condition stipulée, qu'ils demeureront engagés pour trois ans à la solde de l'Angleterre & de la Hollande, soit que la guerre se continuë ou que la paix se fasse.

III. C'est le 21. Juin que L. M. Imp. sont revenus au Château de *Schönbrunn*, avec le Prince Charles, la Princesse Charlotte, & les Seigneurs & Dames qui ont été de leur voyage. La Cour est occupée depuis lors, à délibérer sur les arrangemens qui seront pris en conséquence du rétablissement de la tranquillité générale qui est assurée par les accessions en forme de la République de *Genes* & de l'*Espagne*, dont nous rapporterons les actes ci-après. Il y a déjà en conséquence un projet autant qu'arrêté pour fixer à près de 200 mille hommes le nombre de troupes tant Autrichiennes qu'Hongroises, que l'Impératrice-Reine entretiendra sur pied en tems de paix. Il y a aussi un plan formé pour établir une proportion égale dans la régie des revenus publics, & pour réduire au nécessaire le nombre superflus d'Officiers, de Receveurs, de Commis &c. employés au recouvrement des taxes & impositions. Et l'on dresse la forme en laquelle l'engagement de la garantie de la *Pragmatique-Sanction* sera renouvelé dans le Traité de Paix définitif.

HANNOVER. Le vœu du Roi de la Grande-Bretagne dans son Electorat, n'ayant pas moins pour objet les affaires de l'Empire en particulier, que celles de l'Europe en général, quelques-uns de ses Ministres comme Roi & comme Ele-